

FICHE INTENDANCE – Nouveaux élèves

NOM – Prénom de l'élève : _____ Classe : 5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

CHOIX DU REGIME ET DU FORFAIT

Choix du régime :

| CHOIX | DEMI-PENSION | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------|--------------|-----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | DP 4 jours | X | X | | X | X |
| | DP 5 jours | X | X | X | X | X |
| | Interne | X + dîner | X + dîner | X | X + dîner | X |

Nb : Les élèves ayant opté pour le forfait DP4 jours pourront toutefois avoir accès de manière exceptionnelle au self le mercredi, en achetant auparavant un ticket au tarif externe auprès de l'intendance (4.44 €).

1- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) : OBLIGATOIRE pour tous modes de règlement

Le RIB du parent « RESPONSABLE FINANCIER » qui paye les factures est OBLIGATOIRE dans tous les cas, même si votre enfant est externe.

Il servira dans le cas où le collège doit vous rembourser un trop-perçu.

2- PAIEMENT DES FACTURES

Les factures sont envoyées par courrier électronique en début de trimestre.

Privilégiez le prélèvement automatique ou le paiement par internet (TIPI) qui sont des moyens de paiement pratiques, sécurisés, rapides et clairs.

3- OPTION : LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique mensuel sur votre compte bancaire pour le paiement des pensions et des demi-pensions de l'année scolaire 2026-2027.

Le prélèvement s'appliquera aux créances de cantine et aux voyages.

❖ Détail du fonctionnement

Les prélèvements se font tous les mois. L'ajustement se fait à la fin de chaque trimestre.

L'échéancier apparaît sur chaque facture et indique les dates et les montants prélevés.

❖ Comment adhérer au prélèvement automatique et dans quels délais

Retournez au collège « Pierre SOULAGES » le formulaire «MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA» imprimé au dos de cette page, rempli et signé,

+ accompagné du relevé d'identité bancaire (RIB) du compte sur lequel seront effectués les prélèvements.

Le prélèvement automatique est un mode de paiement déconseillé aux élèves boursiers.

Le paiement par internet TIPI (par carte bleue - CB)

Avec TIPI, vous payez vos factures en ligne, 24h/24 et 7 jours/7.

Les avantages sont nombreux : possibilité de payer en plusieurs fois de façon autonome, suivi de vos factures en ligne, sécurisation des paiements, vous décidez de la date d'encaissement et vous obtenez un justificatif de paiement. Le paiement se fait à <https://teleservices.ac-toulouse.fr/>. Le mode d'emploi vous sera remis sur demande et se trouve sur l'ENT.

